

## PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 6 avril 2019 à Aubazat

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire s'est réunie le samedi 6 avril 2019 à 9 heures à l'Auberge des 3 Vallées d'AUBAZAT.

La séance est présidée par Lionel MARTIN, Président fédéral qui déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain PIRAIRE, Président de l'A.A.P.P.M.A. de la RIBEYROUNE accueille les délégués et exprime le plaisir de recevoir le congrès départemental.

Il est procédé à l'appel des A.A.P.P.M.A. : toutes sont présentes à l'exception des A.A.P.P.M.A. de : Auzon, la Truite du Lignon, Dunières-Riotord, Monastier sur Gazeille et Vorey sur Arzon (qui sont excusées).

Le Président salue et remercie les personnalités présentes:

- Madame Myriam BERNARD Service Environnement de la DDT 43 (représentant le Préfet Yves ROUSSET)
- Monsieur Laurent SAGNOL de l'AFB service Haute-Loire (Représentant l'AFB Service départemental 43 et la délégation régionale)
- Madame RAMBOURDIN, Maire de Villeneuve d'Allier
- Madame BANASSAT, Maire de Chiljac et représentant également le Président des maires ruraux (Monsieur P. GENTES)
- Monsieur Francis ROME, Président de la CLE du SAGE Haut Allier
- Monsieur Jean Laurent EYRAULT de la Gendarmerie Haute-Loire
- Monsieur Jacques DUMAS, Président de la Fédération 42
- Monsieur Antoine LARDON, ancien Président de la Fédération
- Monsieur Sylvain LECUNA d'EDF
- Madame Céline BERARD, Directrice du CNSS
- Monsieur Robert JOUMARD de l'association Chanteuges Patrimoine
- Monsieur Jean Rémy GALLIEN du Cabinet comptable SARDA
- Monsieur Pierre KOMAJDA, Président de l'Association Entente Halieutique Loire Amont
- L'APS
- Monsieur PLACE représentant le Club de Pêche Sportive Forez Velay
- Monsieur FONTVIELLE représentant le Président de l'association SOS Loire VIVANTE
- Monsieur Martin ARNOULD de l'association le Chant des Rivières

et présente les excuses des personnalités empêchées :

- Monsieur Yves ROUSSET, Préfet de la Haute-Loire (représenté par Mme BERNARD)
- Monsieur Jean Pierre VIGIER, Député de la Haute-Loire
- Monsieur Olivier CIGIOTTI, Sénateur de la Haute-Loire

- Monsieur Jean Pierre MARCON, Président du Conseil Départemental
- Madame Madeleine DUBOIS, Conseillère Départementale
- Monsieur TABUS de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Haute-Loire
- Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier
- Madame Marie Agnès PETIT, Présidente de la Maison du Tourisme, Conseillère Départementale, Conseillère Régionale
- Monsieur Claude ROUSTANT, de la FNPF
- Monsieur Alain LAGARDE, Président de l'ARPARA et de la FD69
- Monsieur Daniel DIZARD, Président de la Fédération 74
- Monsieur Guy GODET, Président de la Fédération 63
- Monsieur Gérard GUINOT, Président de la Fédération 03
- Monsieur Marc GEORGER, Président de la Fédération 15
- Monsieur Gérard AUBRET, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs
- Monsieur Jean Paul BAYLE, Président des Lieutenants de Louveterie
- Monsieur FIALIP, Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur DUMEZ Délégué Régional de l'Agence Française de la Biodiversité (représenté par L. SAGNOL)
- Monsieur MARTIN, Chef de service de l'AFB 43(représenté par L. SAGNOL)
- Monsieur Pierre GENTES, Président de l'Association des Maires Ruraux (représenté par Madame BANASSAT)
- M. Jean PROPRIOL, Président de l'association des Maires
- Monsieur Jean Jacques FAUCHER, Président du SICALA
- Monsieur Etienne FAUTRAD, Directeur du SICALA
- Monsieur Denis CADON, Directeur Territorial d'ENEDIS
- Monsieur Erwan LAUNAY, Directeur adjoint de RTE
- Monsieur Jean Luc COMETTI, Président du Club de Pêche Sportive Forez Velay

Le Président remercie également le Président de l'A.A.P.P.M.A. "la Ribeyroune" pour l'excellente organisation matérielle de ce congrès.

Avant le début des travaux, il est procédé à la désignation des 3 assesseurs (un par secteur géographique) :

- **Monsieur J. DESPREAUX**, pour l'arrondissement du Puy en Velay,
- **Monsieur E. COSTE**, pour l'arrondissement de Brioude,
- **Monsieur C. ROCHET**, pour l'arrondissement d'Yssingeaux.

## 1 - PARTIE FINANCIERE

### ▪ Documents financiers :

Les documents financiers suivants :

- Bilan au 31 décembre 2018,
- Compte d'exploitation de l'exercice 2018,
- Budget prévisionnel de l'exercice 2019,
- Rapport de la Commission des Finances,

ont été adressés à toutes les A.A.P.P.M.A. avant la réunion dans un document unique. Ces documents ont été présentés de façon synthétique par le Trésorier fédéral Monsieur Lucien GIRAUDON.

▪ **Rapport du Cabinet comptable SARDA:**

Jean Rémi GALLIEN du cabinet comptable SARDA a fait une rapide présentation de l'exercice comptable 2018 qui fait ressortir les points suivants :

- Manque de recettes sur cet exercice dû principalement aux subventions en attente
- Une baisse de 13 000 € des cotisations statutaires fédérales 2018 par rapport au premier budget prévisionnel
- Une bonne maîtrise des charges et des dépenses
- Les charges sont bien toutes affectées à l'objet de la Fédération
- Une augmentation des charges salariales de + 4% normale, dont une partie est due aux augmentations de cotisations sociales de la MSA
- Des amortissements en baisse
- Concernant le budget prévisionnel : une bonne maîtrise des charges
- M. GALLIEN a conclu à une comptabilité de l'exercice 2018 maîtrisée, conforme et sincère.

▪ **Rapport des Vérificateurs aux Comptes :**

Messieurs LEBOITEUX et MANET désignés par l'Assemblée Générale 2018, ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2018. Ils ont été reçus le 14 mars 2019 au siège social en présence de Monsieur Lionel MARTIN Président, Monsieur Lucien GIRAUDON Trésorier et de Monsieur Jean-François FERRAND en charge de la comptabilité.

Monsieur MANET donne communication de leur rapport (*fourni en annexe 1*). Aucune remarque particulière n'a été émise.

▪ **Approbation, quitus et résolutions financières :**

Sur demande du Président, l'assemblée n'ayant pas d'observations à formuler sur les documents comptables, il est procédé au vote des résolutions financières à main levée qui sont présentées par le trésorier Lucien GIRAUDON :

**1<sup>ère</sup> résolution : après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes :**

- approuve le compte financier de l'exercice 2018,
- donne quitus au Conseil d'Administration et au Trésorier,
- affecte le déficit de l'exercice 2018 de 56 780,57€ au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 565 424,82 €.

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**2<sup>ème</sup> résolution** : sur proposition du Conseil d'administration (Commission des Finances), adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2019 arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	816 900,00 €	792 100,00€
- section des opérations en capital	39 300,00€	11 600,00€

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**3<sup>ème</sup> résolution** : l'assemblée renouvelle le mandat des vérificateurs aux comptes, pour l'exercice comptable de 2019, de :

- Monsieur Bernard LEBOITEUX (A.A.P.P.M.A. de Brioude),
- Monsieur Maurice MANET (A.A.P.P.M.A. de Ste Sigolène).

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

## **2 - RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'année 2018 (***fourni en annexe 2***) est présenté par le directeur. Celui-ci en trace les grandes lignes.

Aucune observation n'étant rapportée, le rapport du Conseil d'administration soumis à l'approbation de l'assemblée par un vote à main levée : **le rapport d'activité du Conseil d'Administration 2018 est adopté à l'unanimité.**

## **3 - ORIENTATIONS**

A la demande du Président, le directeur a présenté les orientations 2019 qui sont les suivantes :

**Réflexion sur la gestion financière de la Fédération et notamment le fonds de compensation**  
:

Fort du constat de l'évolution des effectifs d'adhérents depuis 2010, il sera important en 2019 de réfléchir à une nouvelle gestion des ressources financières de la Fédération. En effet, malgré les recherches permanentes de financements extérieurs pour les actions menées, l'équilibre financier de la structure atteint les limites de ses capacités notamment vis-à-vis des aides apportées aux A.A.P.P.M.A. qui sont toujours du même ordre de grandeur depuis 2010 malgré une baisse d'effectif de plus de 2 500 adhérents (soit – 90 000 €). Dans ce contexte il est indispensable d'ajuster les aides allouées aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre du fonds de compensation (travaux, repeuplements, garderie, communication, ...).

Le Conseil d'Administration va donc travailler pour proposer aux A.A.P.P.M.A. une évolution de ce système. Ces éléments de réflexion seront présentés lors de la réunion d'automne des Président en octobre 2019 pour une mise en application dès 2020.

Le Conseil d'Administration aura en tête de conserver une solidarité entre les A.A.P.P.M.A. qui reste la base de garantie de la réciprocité en Haute-Loire. Il est important de rappeler qu'en plus de l'aide apportée aux A.A.P.P.M.A. lors de leurs projets, la Fédération se mobilise également pour trouver d'autres financements extérieurs (FNPF, EDF, région,... La Fédération met également à disposition des A.A.P.P.M.A. ses salariés sur de nombreux projets.

## **Réflexion sur le développement des Ateliers pêche nature (APN) :**

Le Président et le Conseil d'Administration souhaitent mener une réflexion avec les salariés en charge de l'animation sur les Ateliers pêche Nature en Haute-Loire. L'objectif étant de voir si un développement des APN est possible et si oui en définir les modalités. Un appui des expériences de certains sera certainement nécessaire.

Cela passera probablement par un état des lieux de la situation actuelle qui fait ressortir un désintérêt des A.A.P.P.M.A. avec le retrait de certaines A.A.P.P.M.A. et l'arrêt de certains APN en 2018-2019. Pourtant cette mission d'éducation et d'apprentissage fait partie de nos missions statutaires et que la demande est bien présente. Il faudra certainement revoir le mode de soutien qui peut être apporté par la Fédération tant sur le plan technique que financier.

## **Mise en œuvre PDPG et présentation aux A.A.P.P.M.A.**

La réactualisation du PDPG devrait arriver à son terme en juin 2019. Il sera temps alors de transmettre ce document aux A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire afin qu'elles puissent se l'approprier. Il ne s'agit pas d'un document à archiver mais bien d'une base pouvant servir à la protection des milieux aquatiques et aussi au développement de la pêche de loisirs. Par la suite il sera essentiel de faire vivre ce document et de le décliner en actions concrètes sur les domaines de gestion des A.A.P.P.M.A.. Cela nécessitera parfois un accompagnement par nos services (technique ou animation).

Sur la base de ce document cadre, il est possible de décliner ce travail en actions au niveau de chaque A.A.P.P.M.A..

De même, il pourra être décliné par la suite en Plan de Développement du Loisir Pêche pour la Haute-Loire.

## **Microcentrales : suivi des dossiers en cours et défenses des milieux aquatiques :**

Comme cela a été abordé précédemment la Fédération devra continuer de suivre plusieurs projets en cours. Si d'autres projets émergent la Fédération continuera de défendre la protection des milieux aquatiques en maintenant sa position officielle : « opposition de principe à tout nouvel équipement et favorable à l'amélioration de l'existant ». Sa participation aux enquêtes publiques est un préalable.

## **Bilan et perspective de l'expérimentation sur la pêche de l'ombre sur l'Allier :**

Le service technique doit réaliser un bilan de 3 années d'enquêtes et de carnets de captures sur les secteurs ayant fait l'objet de repeuplements sur l'Allier.

Les conclusions permettront de faire un bilan de cette expérimentation afin de juger de la pertinence des opérations menées en vue d'une poursuite ou non de ce projet, l'objectif restant le développement de la pêche de l'ombre commun en 2ème catégorie, ceci est un plus pour l'offre pêche de notre département et qui apporte un tourisme halieutique d'arrière-saison apprécié pour le développement économique de nos territoires.

## **Barrage de Poutès :**

Une présentation a été faite par Sylvain LECUNA sur le déroulement des travaux à compter de ce printemps. La Fédération est associée au suivi des travaux. La Fédération sera également vigilante quant aux possibilités d'alevinage en saumon avec le comité scientifique.

## **Aide aux A.A.P.P.M.A. :**

La Fédération incite les A.A.P.P.M.A. à prendre contact avec ses services en cas de projets. Les services technique et administratif sont là pour apporter leur aide et leur compétence pour mener à bien vos projets.

## **Conclusion :**

Vous serez prochainement destinataire des documents de notre nouveau plan de gestion. Il restera un important travail d'appropriation et de mise en œuvre avec les A.A.P.P.M.A..

2019 sera également une année importante de travail et de réflexion sur la gestion financière de la Fédération avec on l'espère des propositions concrètes pour la réunion d'automne des Président permettant des modifications dès le 1er janvier 2020.

Ces évolutions devrait permettre d'assurer l'avenir de la Fédération.

Le Conseil d'Administration garde en tête la mutualisation des moyens et des dépenses justifiées. Pour garantir une bonne cohérence de nos structures et une réciprocité partagée par tous dans notre département.

## **4 - Echange avec les membres présents**

Suite à la présentation de ces éléments, des échanges ont eu lieu avec les membres de l'Assemblée Générale. Les échanges portaient principalement sur les thématiques suivantes :

- L'impact plus supportable des cormorans dans notre département et ailleurs. Un dossier argumenté est en cours de rédaction à destination de la DDT 43 pour les quotas et modalités des années à venir.
- La mise en place obligatoire de carnet de capture, malheureusement pas réalisable.
- La délivrance des carte de pêche dans les offices du tourisme et le rôle de tous les acteurs dans le développement touristique. La pêche est bien un vecteur de développement économique et touristique.
- L'A.A.P.P.M.A. d'Yssingaux a chaleureusement remercié la Fédération pour leurs implications sur le projet de microcentrale sur l'Auze. Même si les résultats ne sont pas pour l'instant pas à la hauteur de nos espérances.
- La création d'un fonds de solidarité à partir des réserves des A.A.P.P.M.A. a été évoqué notamment pour disposer de ressources et de moyens pour la défenses des milieux aquatiques (recours, contentieux, ...)

## **5 - EDF : présentation du planning de travaux du projet Poutès optimisé 2019/2021**

Sylvain LECUNA a fait une présentation à l'aide de 3 supports vidéos des différentes phases de travaux pour le réaménagement du barrage de Poutès. Ces travaux devraient démarrer à partir du mois de mai 2019

M. LECUNA a insisté sur les 91 jours de transparence complète qui seront bien définis avec l'ensemble des acteurs. Il a également précisé que cette mise en transparence peut être rapide (mais pas trop non plus). Il faut compter une demi-journée de mise en œuvre.

Il faut évidemment s'attendre à quelques désagréments : turbidités et variations de débit du fait des travaux.

Si tout se passe bien, les travaux devrait être achevé en 2021.

## **6 – CNSS : présentation par Céline BERARD directrice du CNSS**

Céline BERARD a fait une présentation de l'activité du CNSS. Dans cette présentation des caractéristiques de productions, d'élevages et de déversements, il ressort que les opérations de repeuplements ne sont pas en phase avec un optimisation des pratiques au vue des taux de survie et de grossissement des zones choisies depuis 2015. En bref, avec ce modèle de plan de repeuplement, il ne faut pas s'attendre à des résultats.

La bonne nouvelle serait que le groupe d'experts travaillant sur ce sujet soient prêt à modifier ce plan de repeuplement avec un alevinage possible en amont du barrage de Poutès. Cela permettrait d'espérer des résultats significatifs notamment du fait de la transparence du barrage et des modalités actuellement en vigueur pour la dévalaison.

Cela reste en suspens jusqu'à l'approbation de ces modifications par le prochain COGEPOMI qui est à venir.

## **7 – ASSOCIATION CHANTEUGES PRESERVATION DU PATRIMOINE**

M. JOUMARD, Président de l'association, a présenté l'historique de la structure et le collectif qui s'oppose actuellement au projet de microcentrale sur la Desges mené par la communauté de Communes de Rives du haut Allier. Il a souligné l'opacité du dossier et les irrégularités relevées. Le collectif est actuellement sur 2 contentieux dans cette affaire. Il a remercié la Fédération de Peche et les pêcheurs qui contribuent techniquement et financièrement sur ce dossier.

## **8 - EXPOSES DE PERSONNALITES**

Le Président a souligné l'absence de représentant du Département.

Les municipalités locales de Villeneuve d'Allier et de Chilhac représentées par les deux maires Madame RAMBOURDIN Nathalie et Madame Christine BANASSAT ont dit quelques mots d'introduction sur le dynamisme de l'A.A.P.P.M.A. et l'intérêt de la pratique de la pêche sur leurs territoire notamment sur le développement du tourisme .

Jacques DUMAS, Président de la Fédération de pêche de la Loire a souligné la complémentarité de nos deux structures avec parfois une gestion commune sur certaines rivières ou barrages. La mutualisation des moyens via l'ARPARA a été évoquée. Cela concerne plusieurs thématiques en cours d'élaboration : la communication, l'aide juridique, le développement touristique...

Il a souligné l'importance de structurer l'offre de pêche avec les offices du tourisme.

Il a également rappelé que les Fédérations peuvent potentiellement bénéficier d'aides potentielles de la Région, mais c'est bien aux A.A.P.P.M.A. de proposer des projets.

Sur les cormorans, ils sont en train de ruiner la filière « pisciculture » du département de la Loire, avec des arrêts d'activités, avec même des reconversion de surface en culture ! Cette espèce invasive se sédentarise et niche dans le département de la Loire (avec 42 nids recensés sur un seul site).

Concernant les difficultés financières qui concernent la majorité des Fédérations une des solutions est de créer de la ressource en parallèle des cotisations statutaires.

Myriam BERNARD, du Service Environnement et Forêt de la DDT43, représentant le Préfet à apporter quelques éléments de réponses et d'informations sur des sujet d'actualités : microcentrales, Poutès, barrage de Lavalette, cormorans.

Par la suite, elle a souligné la belle vitrine offerte par la Fédération avec des actions phares : mise à jour du PDPG, implications et avis techniques reconnus, le rôle de sensibilisation et d'alerte des pêcheurs, les actions de restauration de la continuité écologique, l'implication pour les tirs de cormorans (remarque : la LPO n'a pas attaqué l'arrêté de régulation 2019).

Sur les dossiers de microcentrales, la DDT est tenue d'instruire tous les dossiers conformes en application du code de l'environnement.

A l'issue de la réunion, vers 13 heures, un apéritif a été offert. Un repas a été pris en commun sur place.

-----

**Le Secrétaire,  
J.C. PULVERIC.**

**Le Président,  
Lionel MARTIN .**

-----

**Vu, les assesseurs,**

**M. DESPREAUX,**

**M. ROCHET,**

**M. COSTE,**



## **Rapport des Vérificateurs aux Comptes** **EXERCICE 2018**

Nous vous présentons notre rapport sur la vérification des comptes 2018 de la Fédération de Pêche Haute Loire.

Ce contrôle a été effectué le mardi 14 mars au siège de la Fédération des A.A.P.P.M.A de la Haute Loire en présence de Monsieur Jean François Ferrand secrétaire administratif. Il a été rejoint par Monsieur Lionel Martin Président de la Fédération 43 et Monsieur Lucien Giraudon Trésorier de la Fédération 43.

Nous avons procédé par sondage et tous les documents comptables et leurs pièces justificatives ont été mis à notre disposition. Il ressort que les dépenses engagées et les recettes correspondent aux sommes déclarées.

### **ACTIF IMMOBILISE**

#### **compte 2151**

**28155** amortissement 4723,62€ bien au-dessus des prévisions suite à l'achat d'une barque et de sondes de relevés de données.

### **ACTIF CIRCULANT**

**compte 5121 Credit Agricole** : compte courant en fait au 31/12/2018 le compte est à 32007,87€ mais il y a deux chèques non retirés, le premier du 6/08 par la FAFSEA ( organisme de formation) de 1053,23€ , le deuxième du 21/12 même organisme de 2329,27€ donc une fois déduits il reste 28625,37€

### **CAPITAUX PROPRES**

**compte 129** : résultats de l'exercice, déficit de 56780,57€. Ceci est dû suite aux subventions non reçues la première de la Région AURA et l'autre de la FNPF puisque le document final du PDPG n'est pas établi (Plan départemental des milieux aquatiques de et gestion piscicole) et la baisse des effectifs des pêcheurs de la FD43.

### **DETTES**

**compte4671**: autre compte créateur d'après la CMSA 10808,80€ de trop versés, vérification en cours par l'organisme.

**Compte 4871** : produits constatés d'avance : indemnités microcentrales 9349,40€ Il s'agit du cumul des indemnités versées par les microcentrales qui sert à financer l'effacement des seuils des rivières où il y a des microcentrales.

### **ACHATS**

**compte 60640001** fournitures de bureau Très en dessous de la prévision suite au report de l'achat de clés USB pour 2019

**compte 60650003** fournitures d'habillement des GPP pour 1704,79€ , une petite partie est remboursée par les AAPPMA ( 25%)

## **ANNEXE n°1 : rapport des vérificateurs aux comptes (suite)**

---

### **SERVICES EXTERIEURS**

**compte 61340001** location droit de pêche, les 6431,71€ se répartissent ainsi :  
1491€ Trésor Public redevance baux pêche Loire Allier Ance  
680,71€ YXIME droit de pêche organisme SNCF Allier Langogne Pradelle  
550€ ONF baux pêche forêt domaniale ( Monestier – Fay)  
3710€ Trésor Public redevance du Lac du Bouchet ( correspond à 10% de la totalité de la vente des permis de pêche du Lac)

**compte 61550003** : concerne le véhicule DACIA qui a été sinistré par la grêle en partie remboursé par l'assurance.

### **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

**compte 65720001** : subvention aux AAPPMA pour travaux piscicoles soit 20000€ répartis  
204,84€ Brioude aménagement étang Robert  
1248,75€ Brioude entretien étang Robert  
589,64€ Sainte Florine aménagement étangs Lefèvre et Devoit  
975€ Saugues travaux restauration du Pontajou  
975€ Saugues travaux entretien et élagage Pontajou + Seuge+ Le Panis  
648€ Fixation d'une table sur parcours pêche passion sur la Loire  
15358,77€ mise en compte classe 4 soit 4682 charges constatées d'avance Travaux des AAPPMA

### **Résultats 2018**

les dépenses et les recettes sont nettement inférieures aux prévisions mais elles sont bien maîtrisées. Le déficit de l'exercice est de 56780,57€.

Pour terminer et en absence de réserves à formuler sur les comptes financiers 2018 nous certifions ceux-ci de réguliers et sincères. Nous invitons l'assemblée à les approuver et donner quitus au trésorier Monsieur Giraudon pour sa gestion.

Le Puy en Velay le 6/04/2018

Bernard Leboiteux



Maurice Manet



## Rapport d'activités du Conseil d'Administration année 2018 : annexe 2

---

### PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activités fédérales de l'année 2018.

Tous les éléments importants de l'année 2018 seront présentés dans le fil de ce rapport d'activités.

### LE FONCTIONNEMENT FEDERAL

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2018 : les 3 février, 17 mars, 26 mai, 15 septembre et le 15 décembre.
- L'Assemblée Générale fédérale s'est tenue à Bas en Basset le 28 avril 2018 avec des élections complémentaires des membres du Conseil d'Administration, ont été élus : Cédric ROCHET de l'A.A.P.P.M.A. de Bas en Basset, Laurent BREUIL de l'A.A.P.P.M.A. de Saint Didier en Velay et sa région et Philippe DELEAGE de l'A.A.P.P.M.A. d'Yssingeaux. Un auditeur a été accueilli en cours d'année : Monsieur Philippe PORTAL de l'A.A.P.P.M.A. de Megecoste Ste Florine.
- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. s'est déroulée le 6 octobre 2018 à St Paulien.
- La Commission des Finances s'est réunie 2 fois, le 17 mars pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2017 et préparer le budget prévisionnel de 2018 et le 20 juillet pour faire le point sur le déroulement du budget 2018.
- La Commission Communication et promotion de la Pêche s'est réunie en juillet et en novembre 2018.
- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2018 reflète d'une part le décalage important des paiements de subventions en attente notamment concernant la mise à jour du PDPG (FNPF et Région) et d'autres subventions dont le versement était prévu en 2018, cela devrait rentrer dans l'ordre en 2019. D'autre part la baisse des effectifs enregistrée en 2018 représente une perte d'environ 15 000 € environ des cotisations statutaires initialement prévues.
- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
  - ➔ Conseils d'administration et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
  - ➔ Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
  - ➔ Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
  - ➔ Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
  - ➔ Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
  - ➔ Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.

→ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (commissions finances et commission Milieux Aquatiques)

- La Fédération a bénéficié du soutien de plusieurs étudiants en stage : Cynthia VALENTIN, Marius DURANTON, Maël GIRARDON, Oglan BAGLAN, Rémy MOULIN, Jean Philippe MOURIER, Florent GUIRAO, Gaëtan GANIVET et Jade LECLERC. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, animations de l'été ou sur le plan administratif.
- Début 2018, la Fédération a bénéficié du soutien d'Emile FIX-BORDIER en contrat d'apprentissage qui a pris fin le 28/02/2018 après 2 années passées dans notre structure. Il a obtenu son diplôme : BPJEPS « moniteur guide de pêche ».
- La Fédération avait recruté Mélanie HILAIRE en CDD de 18 mois pour la mise à jour de PDPG avec le soutien financier de la FNPF, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Loire. Son contrat de travail a débuté le 3 avril 2017 et s'est terminé le 30 septembre 2018. Il lui a été proposé une prolongation de 2 mois pour finaliser ce travail.
- La Fédération a du faire face au départ d'Emmanuelle MIGNE technicienne qualifiée en charge de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) qui nous a quittée en août 2018. Suite à ce départ une période de réflexion a été menée pour poursuivre cette mission. Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2018 a décidé d'embaucher en CDI Mélanie HILAIRE en remplacement d'Emmanuelle MIGNE à compter du 1er janvier 2019. Les missions de RCE de la Fédération devraient donc perdurer. La Fédération disposera également d'un appui pour les opérations techniques et les études.
- L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF de 2012 :  
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques a été signé le 27 mars 2012 entre le MEDDTL et la FNPF. Cet accord prévoit une convention entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Fédération de Haute-Loire. Un comité de programmation composé de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Délégation régionale de l'AFB et de la Fédération de Haute-Loire a été mis en place. La convention entre l'Agence et la Fédération était valable de 2013 à 2018. Cette convention a été signée en janvier 2014 à l'occasion du Carrefour International de la Pêche de Loisir de Cournon. Cet accord se concrétise par un soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 49 200,00 € pour l'année 2018 et concerne le financement des activités générales de la Fédération. Une nouvelle convention devrait voir le jour début 2019 mais avec un financement revu à la baisse du fait de la baisse générale du budget de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le 11ème programme.
- LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2018 :  
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.  
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2018 six dossiers de demande de subvention ont été validés pour notre Fédération.

Les dossiers concernent :

- La mise à jour du PDPG volet fonctionnement 2018
- La mise à jour du PDPG volet investissement 2018
- Le suivi thermique des cours d'eau volet fonctionnement 2018
- Le suivi thermique des cours d'eau volet investissement 2018
- Les animations d'éducation à l'environnement volet fonctionnement 2018

- L'aménagement d'un poste PMR sur l'Allier à la Bageasse volet investissement 2018 (projet toujours en cours)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé : des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale.

## LA PRATIQUE DE LA PECHE

### Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2018 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne majeure :	7 101	moins	517	par rapport à 2017
Cartes personne mineur :	1 127	moins	26	par rapport à 2017
Cartes découverte femme	620	plus	13	par rapport à 2017
Cartes découverte moins de 12 ans	2 891	moins	142	par rapport à 2017
- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires	494	moins	30	par rapport à 2017
Cartes journalières	3 017	moins	17	par rapport à 2017
- Pour les vignettes du C.H.I. :

Cartes interfédérales ou suppléments	3 607	moins	42	par rapport à 2017
--------------------------------------	-------	-------	----	--------------------

Le bilan de l'année 2018 est négatif. Nous perdons 4,5% de cartes par rapport à 2017 ce qui représente - 719 cartes de pêche. Il faut noter que c'est le nombre de cartes « personne majeure » qui baisse fortement – 488 cartes. Cette baisse n'est pas sans incidence sur le budget fédéral. Les autres catégories de cartes de pêche sont stables globalement.

La campagne promotionnelle décidée par la Fédération et relayée par une grande majorité des A.A.P.P.M.A. a permis d'enrayer la chute des cartes découvertes moins de 12 ans. Le Conseil fédéral a validé la poursuite de cette opération en 2019.

En ce qui concerne les cartes temporaires « touristiques », les cartes « journalières » répondent bien à une demande d'une catégorie de pêcheur (3017 cartes délivrées en 2018). Les cartes hebdomadaires semblent continuer de s'essouffler avec encore une légère baisse en 2018 (- 30 cartes par rapport à 2017).

Nous comptabilisons 8 851 adhérents actifs au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ce qui par rapport au nombre d'habitants, nous place toujours dans le peloton de tête des Fédérations départementales.

Depuis 2014, toutes les cartes de pêche sont délivrées via l'outil informatique et Internet sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). A compter de 2019, toutes les Fédérations devront utiliser ce système moderne de délivrance des cartes de pêche.

### Répartition des modes de délivrances des cartes de pêches en 2018 :

Les 15 253 adhésions prises par l'intermédiaire du site se répartissent :

- 8 602 chez les dépositaires (magasins) **59 %** 9 193 (61,0 %) en 2017
- 1 270 chez les dépositaires AAPPMA **9 %** 1 291 (8,5%) en 2017
- 5 381 depuis le domicile des pêcheurs **32 %** 5 488 (30,5%) en 2017

### Bilan des dépositaires multi-A.A.P.P.M.A. :

## Pêche-Loisirs à Monistrol

1 434 cartes et options de toute nature		1 481 en 2017	
696 Cartes interfédérales et personnes majeures		791 en 2017	
73 Cartes découverte femme		64 en 2017	
108 Cartes personnes mineures		99 en 2017	
286 Cartes découverte moins de 12 ans		288 en 2017	
250 Cartes journalières		208 en 2017	
9 Cartes hebdomadaires.		18 en 2017	
12 Options		13 en 2017	
964 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol		68,0 %	895 en 2017 (60.4%)
135 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	9,3%	185 en 2017	(12.5%)
131 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène.	9,2%	132 en 2017	(8.9%)
58 Cartes pour l'AAPPMA de St Didier	4,1%	72 en 2017	(4.9%)
53 Cartes pour l'AAPPMA de Pont Salomon	3,7%	58 en 2017	(3.9%)
22 Cartes pour l'AAPPMA d'Aurec sur Loire	1,5%	39 en 2017	(2.6%)
71 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	4,9%	100 en 2017	(6.8%)

## DECATHLON à Vals Près le Puy

463 cartes et options de toute nature		512 en 2017	
226 Cartes interfédérales et personnes majeures		260 en 2017	
15 Cartes découverte femme		17 en 2017	
46 Cartes personnes mineures		54 en 2017	
102 Cartes découverte moins de 12 ans		116 en 2017	
58 Cartes journalières		47 en 2017	
13 Cartes hebdomadaires.		11 en 2017	
3 Options		7 en 2017	
216 Cartes pour l'AAPPMA de Pont de Chadron		46,6%	313 en 2017 (61.1%)
247 Cartes pour l'AAPPMA du Puy	53,4%	199 en 2017	(38.9%)

## L'Asticot d'Or à Bas en Basset

892 cartes et options de toute nature		926 en 2017	
449 Cartes interfédérales et personnes majeures		483 en 2017	
39 Cartes découverte femme		44 en 2017	
52 Cartes personnes mineures		61 en 2017	
146 Cartes découverte moins de 12 ans		129 en 2017	
198 Cartes journalières		203 en 2017	
5 Cartes hebdomadaires.		3 en 2017	
3 Options		3 en 2017	
636 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	71,1%	802 en 2017	(86.6%)
19 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol.	2,2%	15 en 2017	(1.6%)
73 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	8,2%	28 en 2017	(3.0%)
24 Cartes pour l'AAPPMA d'Aurec	2,7%	6 en 2017	(0.6%)
43 Cartes pour l'AAPPMA de Pont Salomon	4.9%	38 en 2017	(3.5%)
92 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	10.4%	32 en 2017	(3.5%)
5 Cartes pour l'AAPPMA de Saint Didier en Velay	0.5%	5 en 2017 ;	(0.5%)

## Le Tabac Presse Moulin à St Maurice de Lignon

24 cartes et options de toute nature		26 en 2017	
13 Cartes interfédérales et personnes majeures		17 en 2017	
2 Cartes personnes mineures		3 en 2017	
3 Cartes découverte moins de 12 ans		0 en 2017	
6 Cartes journalières		5 en 2017	
0 Carte hebdomadaire		1 en 2017	
24 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	100%	23 en 2017	(88.5%)
0 Cartes pour l'AAPPMA d'Yssingeaux	0%	3 en 2017,	(11.5%)

## Tabac Presse Beauzac

66 cartes de toute nature		55 en 2017	
---------------------------	--	------------	--

36 Cartes interfédérales et personnes majeures	20 en 2017
2 Cartes découverte femme	3 en 2017
8 Cartes personnes mineures	2 en 2017
7 Cartes découverte moins de 12 ans	9 en 2017
13 Cartes journalières	21 en 2017

19 Cartes pour l'AAPPMA de Bas en Basset	29,2%	38 en 2017	(69.1%)
1 Cartes pour l'AAPPMA de Monistrol.	1,5%	0 en 2017	
46 Cartes pour l'AAPPMA de Retournac	69.2%	17 en 2017	(30.9%)

### **Nath'Alimentation à Grazac**

54 cartes de toute nature	75 en 2017
27 Cartes interfédérales et personnes majeures	34 en 2017
1 Carte découverte femme	2 en 2017
11 Cartes personnes mineures	14 en 2017
9 Cartes découverte moins de 12 ans	18 en 2017
5 Cartes journalières	7 en 2017
1 Cartes hebdomadaire	0 en 2017

23 Cartes pour l'AAPPMA de Ste Sigolène	42,6%	29 en 2017	(38.7%)
31 Cartes pour l'AAPPMA d'Yssingaux	57,4%	46 en 2017	(61.3%)

### **BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2018**

#### Nombre de garde-pêche en 2018 :

- 48 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

#### Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 49 sorties
- 708 pêcheurs contrôlés dont 84 pêcheurs extérieurs au département de la Haute-Loire
- 22 rappels à la réglementation et 10 achats de CDP
- 3 PV en plus des nombreux rappels à la réglementation
- Des sorties communes avec les agents de l'ONCFS ont été réalisées avec un bilan très enrichissant.

#### Bilan des procédures d'infraction à la police de la pêche :

- 7 PV en eaux libres
- Dont 2 classés sans suite / 3 procédure toujours en cours, 5 procédures ont été soldés par le paiement d'une transaction pénale
- 5 procédures ou constats d'infractions au lac du Bouchet (4 ont été régularisés par le paiement d'une amende ou l'achat d'un permis saison / une exclusion)
- Gestion des procédures, on note une amélioration du dialogue avec partenaires : DDT 43 notamment et un meilleur suivi de l'avancée des procédures en eau libre même si cela prend parfois plusieurs mois.



## Formation de nouveaux gardes pêche particuliers à l'automne 2018 :

5 nouveaux gardes pêche bénévoles seront en activité au cours de l'année 2019. Ils ont été formés par le service technique de la Fédération.

## BILAN PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une belle saison 2018 avec une progression de la fréquentation et de la satisfaction en saison Grand Public. La pêche du « cristivomer » amène toujours de nombreux pêcheurs avec de nouvelles techniques de pêche. L'effort permanent de communication de la Fédération pour la promotion de la pêche sur le lac contribue également à cette situation. La Fédération travaille également sur le développement de nouvelles techniques de pêche avec de nouvelles espèces de salmonidés (omble chevalier et corégone). A noter l'indisponibilité des cristivomers pour le repeuplement jusqu'en 2020-2021.

La saison sportive a enregistré une forte baisse, probablement due à l'absence de location de barque, malgré l'effort promotionnel fait par la Fédération pour les groupes, club et partenaires. En effet, seulement 248 permis journalier « majeure » + 72 permis journaliers gratuits ont été établis en 2018 (=320) contre 409 + 22 gratuits en 2017 (= 431).

Les permis 2 saisons ont satisfait 21 pratiquants réguliers.

### Bilan de la saison « Grand Public » :

- 678 permis journalier « majeure » et 116 permis journalier « mineure »,
- 154 permis saison personne « majeure » et 19 permis saison « mineure ».
- 15 permis journalier offerts (lots, concours,..)

### Bilan permis 2 saisons (nouveau 2018):

- 21 permis 2 saisons délivrés

### Bilan de la saison « Sportive » :

- 248 permis journaliers « majeure » et 37 permis journalier « mineure »,
- 29 permis saison « majeure » et 1 permis saison « mineure »,
- 72 permis journalier offerts (promotion groupe, lots, concours,..)

Le nombre de permis délivrés est inférieur aux années précédentes mais cela n'est pas représentatif. En effet en 2018 nous avons mis en place la gratuité sans formalité pour les enfants de – 8 ans et nous avons réduit le nombre de type de permis. De plus nous avons délivré plus de permis saisonniers.

A noter qu'en 2018 les permis du lac du Bouchet étaient disponibles sur 2 sites internet, avec une disponibilité garantie 7/7 jours et 24/24h :

- Sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) dans les options disponibles pour les pêcheurs ayant une carte de pêche 2018
- Sur le site [www.achetezaupuy.com](http://www.achetezaupuy.com) pour tous les publics.

Au niveau financier, l'exercice 2018 présente un solde légèrement excédentaire (+165 €). Nous avons inclus dans le bilan annuel le temps de travail lié à la gestion de la pêche au lac du Bouchet tant sur le plan technique qu'administratif (hors temps de travail pour la promotion et l'animation). Il faut également retenir l'importante redevance versée au Conseil Départemental de Haute-Loire qui sera de 3 710,00 € pour 2018.

Il faut également rappeler l'absence de location de barque et pédalos en 2018 ce qui a été préjudiciable pour la promotion de la pêche sur le site et encore plus sur la saison sportive. De nombreux habitués ou groupes de pêcheurs ne sont pas venus du fait de l'absence de barque... Nous sommes totalement étrangers à cette situation que nous déplorons. Nous espérons vivement une solution pour 2019

## BARRAGE DE LAVALETTE :



En 2018, la pratique de la pêche en barque et en Float-Tube au barrage de Lavalette est en très nette augmentation avec 1 220 réservations (rappel : 819 réservations en 2017). Cela représente + 49% d'augmentation par rapport à l'an dernier. On observe une égalité entre le nombre de réservation en barque ou en Float-tube.

Fin 2018 la Fédération a organisé un premier comité de gestion du barrage de Lavalette depuis la rétrocession du droit de pêche à la Fédération de Haute-Loire fin 2017. Tous les partenaires étaient présents. Cette réunion s'est très bien déroulée et de belles avancées devraient se concrétiser en 2019.

### **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.**

Au niveau de la réglementation de la pêche, en ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture il n'y a pas eu de bouleversements en 2018.

### **LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER, SON AVENIR SUR NOTRE TERRITOIRE :**

Depuis 2016, la possibilité de la réouverture de la pêche du saumon atlantique a été actée dans les documents cadres nationaux, bien évidemment avec des conditions très spécifiques et des objectifs chiffrés. Ce dossier est toujours en cours et dépendra de l'évolution des populations à l'avenir.

La Fédération a proposé et organisé une visite de terrain du barrage de Poutès et du CNSS en mars. Tous les acteurs ont été conviés

La Fédération a œuvré pour l'organisation d'une réunion de restitution de l'association LOGRAMI en Haute-Loire. Le bilan des travaux techniques de LOGRAMI ont été présentés et les participants ont pu échanger leur point de vue.

La Fédération a continué à soutenir sa position visant la réouverture de la pêche et la valorisation des territoires. Cette position a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires.

La demande de pouvoir aleviner sur la partie amont du barrage de Poutès a été répétée à de nombreuses reprises auprès de toutes les institutions. Du fait des travaux de réaménagement du barrage de Poutès à venir, il est important de profiter un maximum et rapidement des meilleures conditions de dévalaison des SMOLTS et des conditions de grossissement sur la partie amont de l'Allier qui sont bien supérieures aux conditions de survie dans la partie aval de l'Allier...

### **LE PROJET « OMBRE DE L'ALLIER EN 2EME CATEGORIE » :**

L'année 2018 était la dernière année du projet expérimental de repeuplement en ombre commun sur l'Allier de Langeac à Villeneuve d'Allier. La fréquentation des pêcheurs est très encourageante mais le retour des carnets de captures n'est pas automatique. Une enquête de terrain devait être mise en place en collaboration avec le SMAT du haut Allier à l'automne 2018.

Les informations dont nous disposons seront analysées et les conclusions sur cette expérience seront établies pour une poursuite éventuelle.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »**

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques. La convention a été renouvelée à l'occasion de

l'Assemblée Générale à Bas en Basset avec RTE et lors de la réunion d'automne des Président avec ENEDIS.

En 2018, la Fédération a sensibilisé :

- Le jeune public à l'occasion des fêtes de la pêche des A.A.P.M.A. de Haute-Loire en diffusant plus de 500 livrets pédagogiques.
- Les visiteurs des salons de la pêche de Cournon en diffusant les plaquettes d'information.
- Le public via notre site internet ou des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'information sur notre brochure annuelle

## **PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES**

### **BILAN HYDROLOGIQUE 2018 :**

Suivant une fin d'année 2017 où l'hydrologie des cours d'eau a été déficitaire jusqu'en décembre, les précipitations du début d'année (janvier, mars) et du printemps (mai) 2018 ont permis de rétablir un écoulement normal, voire légèrement excédentaire jusqu'au début de l'été. L'étiage estival s'installe malgré tout rapidement et devient marqué à partir de la mi-juillet. Le retour à une situation normale n'est constaté qu'à partir du début du mois de novembre ; pendant cette période de 3 mois et demi, les débits des cours d'eau s'abaissent jusqu'à des valeurs parfois critiques et plusieurs arrêtés sécheresse et de restrictions des usages de l'eau sont pris par le Préfet (les niveaux de restriction des usages sont maximum fin septembre).

Des étés chauds et secs (2015 à 2018), parfois jusqu'à l'automne (2017, 2018), des crues marquées, localisées (juin 2017) ou générales (automne 2016, janvier 2018) sont des événements hydrologiques marquants ces dernières années, qui conditionnent l'état des peuplements piscicoles et particulièrement des populations de truite (couple hydrologie/température) : l'année 2018 se caractérise par un recrutement réduit, comme en 2017 et en 2016 (reproduction et/ou survie-croissance limitées des stades jeunes). De fait, l'abondance des populations est globalement réduite (alevins et truitelles tout particulièrement) sur la majorité des sites suivis, bien que cette baisse soit variable selon les cours d'eau.

Un tel phénomène avait été observé dans un passé récent entre les années 2003 à 2006, également marquées par des étés chauds et secs, qui avaient vu une baisse importante des populations de truite. Celles-ci s'étaient rétablies assez rapidement les années suivantes en faveur des conditions hydro-climatiques plus clémentes. Nos populations de truite sembleraient donc montrer une bonne résilience à de tels événements climatiques, dans la mesure où ceux-ci ne deviendraient pas "la norme".

Fort de ce constat, La Fédération de pêche réaffirme sa priorité aux actions sur les milieux aquatique, dont le bon état est le seul gage pour des communautés piscicoles préservées, adaptées, fonctionnelles et résilientes. Des mesures relatives à la réglementation de la pêche (réserves, tailles légales, quotas...) et à la gestion halieutique (repeuplement) pourront être étudiées pour accompagner nos populations naturelles. Le repeuplement à partir de poissons d'élevage, hors soutien direct pour l'halieutisme (poissons capturables), est à proscrire. La priorité demeurant la préservation du "pool génétique sauvage" des espèces (truite, ombre...).

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) en voie de finalisation pourra être le cadre privilégié de ces réflexions.

### **CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :**

Pour la campagne de régulation des cormorans correspondant à l'hivernage 2018/2019, nous avons toujours un quota de 380 oiseaux répartis entre les bassins de la Loire (150) et de l'Allier (200) et les eaux closes (30). Avec un quota minimal de 200 oiseaux à réaliser sur l'Allier, les

opérations ont été menées à bien par les Lieutenants de Louveterie ainsi que les bénévoles des A.A.P.P.M.A. agréés individuellement par le Préfet. Lors de la réunion de planification des opérations, deux représentants de la LPO étaient présents. Il est clair que nous ne partageons pas le même point de vue mais des discussions ont été possibles.

En bref le quota a été réalisé, avec toujours plus de difficultés pour la réalisation des tirs sur le bassin de l'Allier du fait de la configuration des sites et la présence d'habitations ou de promeneurs. On observe également de plus en plus d'oiseaux sur le bassin de la Loire, notamment dans le secteur de Bas en Basset.

### **DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :**

En 2018, la Fédération a enregistré 16 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1ers garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, AFB...).

### **COMMISSIONS PREFERORALES :**

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

### **COMITE DE BASSIN :**

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs). C'est le Président qui représente notre structure.

### **LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :**

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- ➔ S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- ➔ S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approbation prévue par arrêté préfectoral en 2019.
- ➔ S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- ➔ S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- ➔ S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par le SICALA, approbation prévue par arrêté préfectoral en 2019.

### **CONTRATS TERRITORIAUX :**

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- CT Haut-Lignon : il est actuellement terminé. Une étude bilan est en cours. Une poursuite via un contrat territorial à l'échelle du bassin versant est envisagée. Des travaux de démonstrations ont été faits en 2018 pour encourager une suite.
- CT Haut bassin de la Loire : en cours,
- CT Borne : en cours,
- CT Dore amont : en cours,
- CT Ance du Nord : en cours,
- CT affluents de l'Allier : il est terminé. Une réflexion, est menée pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur le bassin du haut Allier
- CT Allagnon : un premier contrat est terminé et un deuxième est en cours,
- Contrat Territorial sur la Loire aval : actuellement en cours d'étude et d'élaboration.

### **L'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE POUTES :**

La position de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a toujours été de trouver un compromis alliant tous les enjeux de ce dossier qui permettrait de satisfaire à la plus grande transparence de l'ouvrage et la conservation d'une activité économique de production d'énergie.

L'année 2018 aura été une année administrative de ce projet avec peu de travaux mais des mesures temporaires d'amélioration des conditions de dévalaison très positives.

Les travaux de reconfiguration auront lieu au printemps 2019. La retenue devrait être abaissée, vidangée et les vannes démontées. La Fédération est associée à ce projet et au suivi des travaux. A priori nous serons sollicités pour la récupération des poissons lors de la vidange du barrage en 2019.

### **REPEUPEMENTS :**

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. Comme en 2016, 2017 et 2018 les services de la Fédération n'ont pas eu le temps d'émettre un avis sur ces programmes, qui nous sont parvenus parfois tardivement et nous nous en excusons. A compter de 2019, la Fédération prendra le temps d'émettre un avis sur le programme de repeuplement de chaque A.A.P.P.M.A..

Nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect de cette note de cadrage de 2010.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 5 200 kg de truites adultes en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est en baisse par rapport aux années précédentes (5600 kg en 2017).

En 2018, aucuns œufs, alevins ou truitelles, n'ont été introduits dans nos rivières.

### **CONTINUITE ECOLOGIQUE (RCE):**

Le groupe de travail, composé de la DDT 43, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, la DREAL Auvergne, l'AFB (région et brigade 43), le SICALA et la Fédération de Pêche s'est réuni début 2018.

Un état des lieux précis a été réalisé : sur le travail accompli et l'état de la situation. Il restait en 2018 : 162 ouvrages à rendre conforme.

Notre Fédération a dû faire face au départ de la technicienne en charge de la RCE qui a quitté ses fonctions le 10 août 2018. Après une période de réflexion pour la poursuite de cette mission importante pour la Fédération a décidé de l'embauche en CDI de Mélanie HILAIRE déjà en poste à la Fédération sur la réactualisation du PDPG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous avons un chantier prévu en 2018 (Seuil du Cros sur la Sumène) qui a dû être reporté faute de garantie suffisante sur le subventionnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. La subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été confirmée en décembre 2018 et les travaux devraient avoir lieu en 2019 dès que possible.

Malheureusement, il existe plusieurs dossiers de microcentrales en cours de création : Chanteuges, le Moulin d'Arcis sur la Gazeille et sur l'Auze près d'Yssingeaux... lors des consultations la Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Nous avons connu en 2018 un projet sur le Pontajou qui a fait l'objet d'un avis défavorable des services de l'Etat suite à une mobilisation très importante des riverains, associations, pêcheurs, lors de l'enquête publique. De fait ce projet ne devrait pas voir le jour.

### **PROJET DE MICROCENTRALE A CHANTEUGES :**

Un projet de microcentrale à Chanteuges est toujours d'actualité sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Ce projet se situe sur la Desges à 500 mètres en amont du CNSS.

Par principe, la Fédération est opposée à toute nouvelle création, d'autant plus que ce projet risque d'impacter le fonctionnement du CNSS.

La Fédération fait partie du collectif d'opposants qui remettent en cause le bien-fondé du projet ainsi que certains aspects administratifs du dossier.

Avec l'accord du Conseil d'Administration, la Fédération participe au financement des honoraires du cabinet d'avocat qui défend le collectif aux profits de la protection des milieux aquatiques.

La Fédération continue de suivre ce dossier.

## **CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE**

### **ACQUISITION DE DONNEES :**

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées dans des objectifs divers.

En 2018 ce sont au total 78 opérations qui ont été réalisées :

- 8 pêches de sauvetages avant travaux autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / ONEMA) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF...).
- 65 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (RDP.43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (SICALA, SIGAL, Conseil Départemental) et des A.A.P.P.M.A.
- 5 pêches à des fins d'études spécifiques

Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière,

concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

## **REACTUALISATION DU PDPG**

En 2017, le territoire avait été découpé en « contextes piscicoles » (unités de gestion cohérente). Le diagnostic de ces contextes avait été initié. Toutes les données disponibles concernant la physico-chimie et la biologie des milieux ainsi que l'état des populations piscicoles, avaient alors été recueillies et traitées.

En 2018, ce diagnostic a été complété, avec l'ajout de l'ensemble des données qui n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas pu être analysées en 2017, et notamment :

- Les données concernant la thermie des cours d'eau (températures mesurées par les sondes thermiques de la Fédération en 2016 et données de la DREAL)
- Les résultats des pêches électriques effectuées en 2017 par la FDPPMA et ses partenaires techniques (AFB, Fédérations des départements limitrophes, bureaux d'études...)
- Les observations subaquatiques de la faune piscicole effectuées par l'IRSTEA
- Les données complétant l'inventaire des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques (captages de sources, installations hydroélectriques en activité et plans d'eau)

Parallèlement à ce travail, des inventaires par pêches électriques ont été réalisés, afin d'obtenir des données piscicoles sur les cours d'eau peu ou pas inventoriés. Les résultats de ces inventaires n'ont pas pu être analysés comme les données antérieures mais elles ont toutefois apporté quelques compléments d'information pour certains contextes très peu inventoriés (Cronce, Doulon).

Dans le cadre de ce diagnostic, pour chaque contexte piscicole, les principaux facteurs limitant les populations piscicoles ont été listés et leurs impacts sur les milieux aquatiques et leurs populations piscicoles ont été identifiés.

Les actions permettant d'agir sur ces facteurs limitants ou de préserver les milieux et populations piscicoles ont ensuite été listées et hiérarchisées.

Un mode de gestion piscicole a également été préconisé pour chaque contexte piscicole.

Par ailleurs, le comité de pilotage a été réuni pour la seconde fois en juin 2018, afin de présenter l'état d'avancement du travail, ainsi qu'une première ébauche du diagnostic aux partenaires techniques.

Enfin, une première version des 4 volumes du PDPG a été rédigée.

En 2019, ces documents feront encore l'objet de quelques modifications, notamment pour prendre en compte les remarques émises par les AAPPMA et les partenaires techniques lors des réunions de présentation du projet de PDPG.

La validation et l'impression de ce document sont prévues pour juin 2019.



### COMMUNICATION :

Sur le plan promotionnel, la Fédération a été présente sur le salon de Cournon en janvier. Pour la première fois nous avons participé en avril au forum du tourisme à St Paulien. Notre présence a été appréciée et nous avons mis en avant le tourisme halieutique en Haute-Loire.

Nous apportons également une aide matérielle aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre de manifestations locales.

Une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche en Haute-Loire et pour faire le bilan de la saison 2017. Nous avons réalisé plusieurs communiqués de presse pour l'ouverture de la pêche, pour la pêche au Lac du Bouchet ou pour les manifestations (Open Float-tube – fête de la pêche à la Mouche).

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé deux bulletins régionaux intitulés « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous avons été partenaire du Festival RISE du film de pêche à la mouche. Cette manifestation a eu lieu le 2 mars 2018 au cinéma le Dyke du Puy en Velay.

La FNPF ayant reconduit son partenariat avec le Tour de France en 2018, le département de la Haute-Loire n'a pas été concerné par le parcours du Tour en 2018.

Nouveauté 2018, la Fédération s'est investie dans les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. Une page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » a été créée pour diffuser des informations relatives à la pêche en Haute-Loire. Il faut maintenant alimenter ce vecteur de communication régulièrement. C'est environ un millier de personnes qui suivent les actualités mise en ligne.

A la frontière entre la communication, la promotion et le développement de la pêche de loisir la Fédération a réalisé plusieurs vidéos à destination du public, l'objectif étant prioritairement les jeunes 12-25 ans mais pas seulement. La Fédération a réalisé 3 vidéos avec « les Mordus de la Truite », vidéo brèves et dynamiques qui mettent en avant la pêche moderne en Haute-Loire.

La Fédération a également réalisé avec FilFish Prods deux vidéos subaquatiques qui mettent en avant les milieux aquatiques et leurs habitants. Ces vidéos réservent de belles surprises et de belles images.

Toutes ces vidéos sont visibles sur notre chaîne YouTube « PECHE HAUTE LOIRE ». Leur promotion a été assurée en autres sur notre page Facebook et sur notre site internet.

### DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

3 animateurs (Sylvain BÉAL, Yann FORLOROU et Emile FIX-BORDIER apprenti) ont exercé sur 2018.

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 5. Cela représentait environ 80 élèves en 2018.

Les salariés ont réalisé de nombreuses animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, ce qui représente 1075 enfants, ados ou adultes sensibilisés à la protection du milieu aquatique ou initiés à la pratique de la pêche.

196 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération (contre 114 en 2017). Les animations proposées concernent :

- Pêche à l'écrevisse américaine en ville,
- Pêche au coup,
- Pêche du cristivomer au lac du Bouchet,
- Pêche à la mouche.

En parallèle, la Fédération réalise des animations à destination des seniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics de personnes en situation de handicap.

Concernant les événementiels :

- Le 22 septembre 2018 s'est tenu la 13ème Fête de la pêche à la mouche au Lac du Bouchet. L'édition 2018 a attiré 7 pêcheurs du bord, 13 équipes en bateau et 18 float-tubes soit 51 participants (contre 49 en 2017).
- Dans le cadre d'un challenge interdépartemental, la Fédération a organisé le 6ème OPEN FLOAT-TUBE sur le barrage de Lavalette le dimanche 7 octobre avec 70 participants inscrits.

La Fédération a aidé les A.A.P.P.M.A. organisatrices de nombreux concours et manifestations. Plusieurs organisations dépassent largement nos frontières départementales.

La Fédération a proposé des Tee-shirts promotionnels pour enfants qui ont été distribués aux A.A.P.P.M.A. demandeuses de lots.

## **TRAVAUX, AIDE ET SOUTIEN AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A.**

### **TRAVAUX COORDONNES**

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par le S.I.C.A.L.A ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles : Contrat de Rivière, Contrat Territorial, Contrat Restauration Entretien...). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2018 les demandes de paiement du SICALA ou du SIGAL représentent **9 885 €** de dépenses. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2016, 2017 et 2018. La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement environ 28 000 € de participation financière des collectivités piscicoles.

### **TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.**

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. : les dépenses enregistrées d'après les bilans d'activités des A.A.P.P.M.A., en notre possession, font apparaître **35 770,07 €** ce qui est sensiblement identique à l'année précédente



Pour 2018, nous avons obtenu pour **10 885 €** de possibilité de subvention de la part de la FNPF à destination des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire, mais nous n'avons reçu au 31 décembre que **1 544,00 € pour des projets finalisés** (ce financement a été intégralement reversée aux A.A.P.P.M.A. concernées)... Nous avons donc plusieurs dossiers en attente de réalisation ou de paiement pour des travaux réalisés par les A.A.P.P.M.A. sur 2018.

### FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2018, la Fédération de Haute-Loire a monté 12 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets ou travaux. Le montant total des projets, travaux ou études à réaliser représentaient **385 829,20 €** avec un montant restant à la charge des collectivités piscicoles de **51 210,80 €**, sur lequel la F.N.P.F. nous a accordé un montant total de **25 015.00 €** de subventions.

Pour 2018 :

- 12 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **25 015,00 €**
- 3 dossiers sont terminés et les subventions correspondantes ont été payées,
- 1 dossier sera probablement abandonné (travaux non réalisés),
- 2 dossiers sont terminés et les demande de paiement sont en cours
- 2 dossiers sont quasi-terminés et les demandes de paiement sont en attente de compléments
- 4 dossiers sont toujours en cours.

### FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2018, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

### AUTRES FINANCEMENTS 2018

En 2018, La Fédération a également déposé d'autres dossiers auprès d'autres partenaires :

- 7 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **6 450,00 €**
- 2 dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont : 1 dossier dans le cadre de la convention FD-FNPF – Agence de l'Eau (49 200,00 €) et 1 dossier pour la restauration de la continuité écologique (seuil du Cros pour 19 684,00 €) soit un montant total de **68 884,00 €**
- 2 dossiers auprès du Conseil Départemental : 1 dossier pour la réactualisation du PDPG (2 692,00 €) et 1 dossier pour des travaux de restauration de la continuité écologique (Seuil du Cros pour 4 244,00 €) soit un montant total de **6 936,00 €**
- 6 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **27 283,00 €**

### AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques (labellisation F.N.P.F.), de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les

dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention.**

## **AIDES ADMINISTRATIVES**

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes adhérentes par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique.

## **CONCLUSIONS**

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2018.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activités a été validé lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2019

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 avril 2019.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 6 avril 2019

**Le Président,  
Lionel MARTIN**